



RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

du premier et deuxième degré

OÙ EN EST-ON?

La mobilisation de l'an dernier a contraint les ministères concernés à reculer et à amender leur copie. Le report de l'application totale de la réforme dite « de la masterisation » donne lieu à des mesures transitoires préoccupantes et ne constitue en aucun cas un retrait ou une mise à plat avant consultation des parties concernées.

Suite aux décrets du 29 juillet 2009 concernant la formation et le recrutement des enseignants on peut distinguer la situation « transitoire », des étudiants inscrits aux concours 2009-2010, qui n'est pas enviable, et la situation « à terme », à partir de la rentrée 2010, qui est préoccupante voire scandaleuse.

C'est dans ce cadre que nous invitons étudiants, formateurs, stagiaires, citoyens à une grande vigilance. Face à une politique au jour le jour et à des mesures bricolées et boiteuses, il est urgent de réaffirmer des principes indissociables d'une formation de qualité et adaptée aux besoins des futurs enseignants. Il est indispensable de s'informer et d'alerter.

QUELS PRINCIPES DÉFENDONS NOUS ?

– Le caractère national de la formation et du concours

Ce principe est mis à mal:

- Situation transitoire (2009-2010)

Absence de cadre national de référence pour la validation du M1.

La loi laisse aux conseils d'université le soin d'établir les modalités d'évaluation et d'équivalence. Chaque université aura ses exigences propres, plus ou moins lourdes, plus ou moins sérieuses.

Certains IUFM mettent en place, dès cette année des stages en responsabilité pour les PE1. Obligatoire ou facultatif, pour tous les PE1 ou uniquement pour les redoublants, etc.

- Situation à venir

Autant de façon de cuisiner les masters que d'universités.

L'articulation recherche / préparation concours est un véritable casse tête et laisse présager de grandes inégalités tant sur la qualité des enseignements dispensés que sur l'efficacité de la préparation aux concours.

Inquiétude sur la suppression prévisible des concours face à la masse de contractuels disponibles (étudiants ayant validé le M2 sans avoir reçu le concours).

– Une véritable articulation formation/terrain

- Stage en M1 et M2

La circulaire sur l'organisation de stages pour les étudiants en masters prévoit:

- Des stages d'observation et de pratique accompagnée destinés aux étudiants de M1 et M2.

« Ces stages, groupés ou filés, seront organisés pour une durée inférieure à 40 jours et dans la limite de 108 heures. ».

- Des stages en responsabilité destinés aux étudiants de M2. « Ces stages, groupés ou filés n'excéderont pas 108 heures. »

La circulaire ne prévoit aucun minimum d'heures de stages. Faudra-t-il que les étudiants épluchent chaque master proposé en France pour s'assurer d'avoir le droit à une expérience de terrain?

- Formation professionnelle

Aucune assurance d'une quelconque alternance.

Pour ce qui est de la formation post-concours, ni la circulaire ni les décrets ne reprennent les déclarations annonçant 1/3 du temps en formation et 2/3 sur le terrain.

Même si ces annonces étaient confirmées elles ne pourraient qu'être jugées insuffisantes. La formation en master devra intégrer un trop grand nombre de paramètres pour être une véritable formation au métier d'enseignant. De plus, tous les titulaires d'un master 2 pourront prétendre à l'obtention du concours, comme pour la licence aujourd'hui, la grande différence est qu'aujourd'hui tous les titulaires du concours se retrouvent dans une année de PE2 ou de PLC2, une année composée d'1/3 de temps en stage et de 2/3 de temps en formation à l'IUFM, une année de fonctionnaire stagiaire rémunérée.

Il faut donc exiger que la formation professionnelle post-concours soit maintenue avec la quantité de stage actuel.

– Accessibilité du métier d'enseignant.

Pour s'inscrire aux concours PE et CAPES il faudra donc un niveau BAC+4 (M1)

Le niveau BAC+5 sera *requis* pour avoir le bénéfice du concours.

Au delà du texte, et devant un parcours aussi improbable que celui que la législation établit (un master, une préparation au concours, une formation sur le terrain), on peut supposer qu'un grand nombre d'étudiant se consacreront d'abord sur la validation de leur master et dans un second temps au seul concours pour se donner les chances de l'avoir.

Déjà plus de la moitié des étudiants français sont contraints de travailler pour financer leurs études, le coût financier d'un tel cursus (5 années post bac auxquelles s'ajouteront bien souvent au moins une année de préparation concours) sera à la charge de l'étudiant et/ou de sa famille.

Cette sélection sociale n'est pas acceptable, et ne saurait être compensée ni par le saupoudrage actuel des bourses, ni par les 3000 euros promis en échange des 108 h de stage (pour ceux qui auront la chance d'avoir un stage), ni par une hypothétique revalorisation salariale tant promise mais toujours pas mise en place, alors que la rémunération actuelle des PE2 est de 1 300 euros par mois,.

– Caractère obligatoire du concours pour exercer le métier d'enseignant

Le décalage entre le nombre de titulaire de « master enseignement » et le nombre de titulaire du concours est une **porte ouverte au recrutement de précaires** et donc une multiplication des inégalités statutaires entre enseignants.

Dans le cadre d'une réduction drastique du nombre de fonctionnaires voulue par le gouvernement, les étudiants diplômés sans concours seront d'abord dévolus à être les bouche-trous de l'éducation nationale, sans le salaire et le statut de fonctionnaire. Ils pourraient bien devenir assez vite la masse principale des futurs enseignants.

**Nous croyons plus que jamais
qu' « enseigner est un métier qui s'apprend! »**

Venez vous informer, donner votre avis:

MARDI 29 septembre à 12h30 sur le site de Batignolles
MERCREDI 30 septembre à 12h30 sur le site de Molitor

Plus d'information sur www.iufm.paris.canalblog.com

Le comité de mobilisation de l'IUFM de Paris